



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL

de la

séance ordinaire du mardi 19 novembre 2019

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 8 membres excusés

Excusés
Pauline Blaser
Andreas Buntschu
Naomi Dos Santos
Véronique Grin
Mirka Lessi
Pierre Maeder
Thomas Rigolet
Lucette Schmutz

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 28.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 41 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020.
Rapport de la Cofin. Prise de décision.
5. Associations intercommunales.
6. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance la Présidente souhaite la bienvenue à chacun et propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'un point relatif au remplacement d'un membre à la Cogest. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications de la Présidente

La Présidente annonce la démission de l'huissier, M. Salai, remplacé pour l'instant par l'huissière suppléante Mme Rivero. Elle rappelle l'élection communale du 24 novembre ainsi que la journée de l'élimination de la violence faite aux femmes, le 22 novembre, à l'occasion de laquelle les Soroptimist organisent un événement mettant en scène le Château éclairé.



3. Communications de la Municipalité

Pas de communications municipales.

4. Election complémentaire à la Cogest

Afin de donner suite à la démission de M. Arthur Petit de sa qualité de membre de la Cogest, le PLR propose M. Philippe Anderegg qui est élu par acclamations.

5. Préavis municipal N° 41 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020 – Rapport de la Cofin. Prise de décision

M. Joly, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport.

La Présidente annonce alors le dépôt d'un amendement qu'elle fait lire par son auteur, M. Hay: « Le Conseil communal de Rolle, vu le préavis 2016-2021/ N° 41 de la Municipalité du 10 octobre 2019, entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5 %, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante. »

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Bréchon aimerait connaître le point de vue de la Municipalité sur cet amendement.

M. Jaquet estime que tous les arguments se trouvent dans le préavis et désire rappeler les conséquences de cet amendement. Il existe une stratégie financière pour 2020 consistant à limiter les dégâts en réduisant sensiblement la marge d'autofinancement négatif (ce qu'il ne permettra pas), à corriger en partie le déficit structurel apparu, gagner du temps par rapport à la péréquation et à d'éventuelles reprises par le Canton de la facture sociale (on n'en gagnera pas), à se rapprocher sensiblement du taux des communes de la couronne rolloise (ne pourra pas se faire), conserver un taux d'impôt attractif vis à vis du projet de fusion (plutôt un avantage), rendre acceptable le plus possible l'augmentation de la charge fiscale auprès des citoyens rollois, (on est en plein dans la cible avec l'amendement), continuer de porter auprès des instances supérieures nos revendications concernant les effets de bord de la péréquation (l'exécutif estimait qu'il devait assumer ses responsabilités mais il ne pourra plus le faire). Il rappelle en quoi consiste l'augmentation pour laquelle il avait été estimé que structurellement elle était nécessaire. Lorsque l'ASPAIRE a été créée, les coûts des constructions scolaires avaient été évalués à 2 points, et il avait été admis de participer aux frais de transport qui s'élèvent à ce jour à plus Fr. 582'960.- ce qui correspond à peu près à 1 point d'impôt. Par ailleurs les frais administratifs scolaires sont considérés comme étant de Fr. 2'586'000.- soit 4.5 points d'impôt, pour au final un total de 7.5 point d'impôts. Les 5 points proposés étaient surtout destinés à compenser ce déficit structurel apparu ces dernières années. La Municipalité ne peut donc pas accepter cet amendement, mais ceci dit le Conseil communal est l'organe suprême.

M. Scaiola se réfère aux réseaux sociaux qui colportent le fait que la majorité de gauche de la Municipalité a dépensé sans compter ces dernières années, mais en fait peu de personnes doivent regretter l'aménagement de la Grand Rue, la construction du bâtiment du Martinet ou celle du restaurant scolaire. Selon lui l'argent n'a pas été jeté par les fenêtres, et réfute que cette même majorité de gauche a été incapable de planifier et d'anticiper les soucis financiers éventuels. Il se permet de rappeler que le précédent syndic, Jean-Noël Goël, avait vu venir les problèmes liés à la péréquation et à la facture sociale et que la Municipalité avait demandé une hausse des impôts de 4 points en avertissant que ce serait bien plus élevé si on attendait trop. On était alors en 2014 et la hausse avait été refusée par la majorité de droite de ce Conseil. En 2018 une nouvelle hausse de 8 points d'impôt a été demandée par la Municipalité, ce qui fut à nouveau refusé par la majorité de droite. Au bilan le déficit se creuse de façon importante, les pourparlers avec le Canton ne semblent pas près d'aboutir alors que la population ne cesse d'augmenter et que les besoins en infrastructures sont toujours importants. A titre d'exemple il cite l'établissement scolaire secondaire de Rolle qui aura besoin de 8 nouvelles classes pour héberger tous les élèves, et il faudra bien trouver des ressources quelque part. Il pense donc que cette hausse d'impôts est inévitable, et si une augmentation avait été acceptée en 2014 la situation ne serait certes



Conseil Communal de Rolle

pas merveilleuse mais certainement moins critique. Il est important de continuer à négocier avec le Canton pour réduire la part de nos impôts mais il est tout aussi important d'éviter que la dette ne se creuse davantage. Il votera donc contre l'amendement.

M. Deruaz trouve qu'il est un peu facile de réécrire l'histoire cinq ans après. Certes, la Municipalité avait alors proposé une hausse d'impôts au Conseil qui l'avait refusée. Il rappelle toutefois que cette année-là la commune avait fait 15 mios de bénéfice et qu'il eut été alors difficile d'expliquer à la population le pourquoi d'une hausse d'impôts. C'est d'ailleurs bien ce bénéfice qui pèse aujourd'hui et il ne pense pas que la Municipalité d'alors avait compris tous les enjeux de la péréquation. Il a été frappé, comme une grande partie de la Commission des finances, quand il a lu dans le préavis municipal que la part de Rolle à ENJEU est de Fr. 45.- par habitant supérieure à la part des habitants des autres communes de l'association. Si on est à Fr. 45.- au-dessus de la moyenne cela signifie qu'il y a des communes qui paient Fr. 100.- de moins par habitant que les rollois pour cette même association. Etant surpris, il a cherché la raison de cet état de fait qui est que l'on finance les investissements scolaires (investissements qu'il ne remet pas en cause mais seulement la façon dont ils ont été négociés), qui ont été négociés par la Municipalité qui a demandé une hausse du taux d'imposition, par rapport à la valeur du point d'impôts. En étant supérieurs à la valeur cantonale, on nous ramasse tout sur la facture sociale, on nous le reprend une deuxième fois dans la péréquation horizontale et à présent on découvre qu'on nous le reprend une troisième fois pour financer les bâtiments scolaires. Si M. Goël et la Municipalité de l'époque avaient tout compris à la péréquation, ils n'auraient jamais signé cet accord avec ENJEU. Ce qui lui pose problème c'est que la majorité relative de la Cofin se soit abstenue lors du vote. Sur 9 membres, le vote a été de 3 pour, 2 contre, 4 s'étant abstenus. Ce qui le désole ce sont les arguments mais il reconnaît que la situation avec le Canton est complexe. Il revient sur les 2 premières pages du préavis municipal à propos desquelles il s'est quasiment senti insulté par rapport au travail qu'il a effectué au printemps pour la Commune. Dans le préavis ce sont seulement les chiffres de l'année précédente qui ont été repris alors qu'au printemps il a élaboré des tableaux avec d'autres communes qui montraient le contraire de ce que montrent les tableaux qu'il y a dans le préavis. On peut bien continuer à comparer Rolle avec Moudon, mais il trouve plus crédible de la comparer avec St-Prex, Lutry, Pully, Nyon et Gland, communes qui lui ressemblent beaucoup plus que Moudon. D'ailleurs Moudon gagne 6 points d'impôts avec l'AVASAD alors que Rolle en perd un, ce qui est une bonne raison de reconnaître que la comparaison n'est pas bonne. Il n'est pas fait mention des raisons internes à la commune de Rolle qui pourraient justifier une éventuelle hausse d'impôts; on n'en trouve pas trace dans le préavis. On retrouve les éléments sur la facture sociale, sur la péréquation, sur le fait que la compensation que l'on reçoit pour la RFFA nous coûte Fr. 100'000.-. Maintenant grâce à une association de communes on se sent un peu moins seuls en ayant découvert que nous étions seize, même si pour certaines communes la perte est nettement moindre. Et c'est au moment des comptes qu'on saura où on en est. Il admet avoir été profondément déçu par le préavis municipal, d'autant plus qu'il était attendu depuis le mois d'août. Il avait imaginé que le rapport ressemblerait à autre chose qu'un copié/collé de celui de l'année précédente. Il dit, à regret, qu'à mêmes arguments, mêmes réponses.

Mme Fries est très étonnée par les propos de M. Deruaz qui nous donne un cours sur les finances et leurs conséquences, mais elle aimerait savoir ce qui arrivera à la commune de Rolle lorsqu'il faudra emprunter pour le ménage communal et endetter la commune pour nos enfants. Qu'est-ce que la majorité de droite propose pour endiguer cet écoulement d'argent ?

M. Deruaz explique que pour l'instant on ne peut pas s'endetter davantage parce que le déficit 2019 estimé nous amène au plafond d'endettement. En tant que Président de la Cofin il n'a pas reçu de préavis de la Municipalité qui demande une augmentation du plafond d'endettement. Ceci veut dire que la Municipalité a décidé de proposer une augmentation d'impôts de 14 points ce qui permettrait de boucler un exercice à zéro et de ne pas s'endetter encore plus. Il avoue ne pas comprendre mais n'est pas Municipal et n'a pas à comprendre pourquoi les 14 points ne sont pas proposés. Il confirme que l'on ne peut pas s'endetter plus mais imagine que la Municipalité va déposer une demande d'augmentation du plafond d'endettement, et que le Conseil se prononcera sachant que la valeur est calculée par rapport aux rentrées fiscales qui sont plus basses aujourd'hui qu'en début de législature.



Conseil Communal de Rolle

A priori il faudrait abaisser le plafond d'endettement plutôt que l'augmenter.

Selon le principe que le Conseil communal accepte cette augmentation du plafond d'endettement, la commune doit déposer une demande de validation au Conseil d'État qui va certifier qu'on a les moyens de s'endetter plus pour payer les factures qu'il nous envoie. Par contre il se demande si c'est bien correct, s'il n'y a pas un problème constitutionnel... Est-ce que le Conseil d'État est légitime pour accepter l'augmentation du plafond d'endettement dont la seule raison est de payer le racket qu'il nous fait subir? Il demanderait à la Municipalité de suggérer au Conseil d'État de se récuser et de remettre cette responsabilité à un organisme neutre qui n'est pas impliqué dans les démêlés avec la Commune sans quoi on ne serait pas crédible, pourquoi pas la Cour des Comptes. D'ailleurs à la lecture du rapport de la Cour des Comptes, selon ce qui est écrit sur le surendettement des communes, il se ferait un peu de souci pour des communes analogues à celles de Rolle car il est loin d'être sûr qu'elles accepteraient une augmentation du plafond d'endettement. Pour l'instant on est protégé car on ne peut pas s'endetter davantage, on n'a plus le droit.

M. Schatzmann désire rebondir sur les propos de M. Deruaz car lorsqu'il a lu le rapport de la Cofin, ce qui l'a interpellé rapidement était la répartition des votes. Trois voix pour, deux voix contre et quatre abstentions. Il ne se souvient pas d'avoir connu une telle incertitude dans un rapport présenté par la Cofin. Une Cofin clivée gauche/droite parfois, oui, mais une Cofin aussi indécise c'est du jamais vu. S'il ose espérer que ce résultat ne présage en rien le vote du Conseil, il mérite qu'on s'y arrête pour se demander comment on en est arrivé là. Faut-il y voir le résultat de savants calculs, de subtils dosages ou d'une tactique élaborée, ou plus simplement des attermoissements de notre propre assemblée sur cette question depuis une année, voire plus. Lors de cette même séance il y a un an, nous avons opté pour une «solution» pleine d'ambiguïtés. D'une part il était dit qu'il était urgent d'attendre pour avoir des chiffres précis avant de faire un choix, qu'il y avait trop d'inconnues dans l'équation; d'autre part on prétendait qu'il fallait réagir vigoureusement, montrer au Conseil d'État de quel bois on se chauffait, on allait voir ce que l'on allait voir... l'esprit du Major Davel était parmi nous. Force est de constater une année plus tard que la Révolution rolloise a pour l'heure tourné court et n'a amené absolument aucun résultat concret. Bien entendu, si l'on persiste à ne rien faire ce soir, le trou va continuer à se creuser et la situation deviendra toujours plus difficile à gérer. A l'évidence augmenter les impôts n'est jamais une mesure populaire et la perspective de devoir déboursier un peu plus n'est pas un plaisir. Pourtant l'augmentation proposée paraît supportable, relativement modeste, et s'il est évident qu'elle ne résoudra pas tout elle permettra au moins de montrer que la commune de Rolle n'est pas retranchée dans ses positions et qu'elle est prête à trouver une solution et accessoirement qu'elle respecte la loi. Ainsi qu'il l'a dit il y a une année, il ne croit pas que l'État de Vaud entrera sérieusement en matière avec notre commune aussi longtemps que notre taux d'imposition sera aussi éloigné de la moyenne cantonale de l'ensemble des communes. Nul doute que des réajustements doivent être obtenus avec le Canton, et la situation de Rolle, injuste, doit à l'évidence être revue. Il ne voit cependant pas d'autre solution ce soir que celle qui consiste à accepter la hausse du point d'impôt et donc de refuser l'amendement.

M. Hay, en tant que porteur de l'amendement, pense qu'il est opportun qu'il s'explique. Il est assez d'accord avec M. Schatzmann, sauf sur sa conclusion mais il est vrai que la situation est extrêmement difficile. Effectivement l'année précédente on a tenté un coup d'audace en refusant l'augmentation du point d'impôt en disant qu'on allait forcer le Canton à revoir la situation. Durant cette année il s'est passé beaucoup de choses. Du côté PLR des contacts ont été pris avec des députés, avec le parti cantonal, des délégations se sont fait voir et entendre, M. Deruaz est allé voir l'organe appointé par le Conseil d'État pour le conseiller sur les questions de répartition et il a aussi été entendu par l'association des communes vaudoises. On a beaucoup parlé, beaucoup expliqué un peu partout ainsi que devant ce Conseil. A gauche et à droite on est d'accord sur le fait que l'origine de cette maladie se trouve dans la méthode de répartition de la facture sociale. Cette maladie ne peut qu'empirer et même des antibiotiques ne serviraient à rien pour l'endiguer. On est dans une situation étrange mais on a essayé de faire bouger les lignes. Notre Syndic a entrepris une démarche juridique à l'égard du Canton; c'est une idée également du PLR parce que la loi et la constitution préservent l'autonomie communale qui est un bien particulier qui est actuellement violé en large et en travers. De hausser l'impôt parce que l'on est



Conseil Communal de Rolle

en-dessous de la moyenne cantonale n'a aucun rapport; on doit payer l'impôt qui correspond aux charges communales et nos charges se sont envolées par des paramètres et des mécanismes qui nous échappent, sur lesquels on ne peut pas reprendre la main. C'est la seule façon que nous avons de forcer les autorités à changer que de refuser cette augmentation. Il remarque qu'une part non négligeable de députés au Grand Conseil est soit composée de municipaux ou de syndics ce qui provoque un conflit d'intérêt dans leurs discussions sur la façon dont on va répartir certaines charges entre le Canton et les communes, parce qu'ils ont intérêt à profiter d'une répartition qui les favorise parfois. Et la majorité des communes se trouve dans la situation inverse à la nôtre. Nous devons forcer le Canton à revoir ses positions, notamment au regard de la Constitution et de la Loi sur les communes. Il ne remet pas en cause la question de la péréquation entre communes mais il s'agit de la bascule entre les charges décidées par le Canton et la fameuse facture sociale, qui sont ensuite reportées sur les communes, qui posent problème. Il y a un autre élément qui s'ajoute à cela; il y a un changement de prise en charge des frais de l'AVASAD et le Canton a négocié avec les communes et a dit que pour payer ça, alors qu'il en avait les moyens, il fallait augmenter le taux cantonal de 1,5 point disant que les communes devaient baisser de 1,5 point. Si on accepte l'augmentation proposée par la Municipalité ce soir, l'augmentation ne serait pas de 4 points mais de 5,5 points. Ceci pour aucun avantage supplémentaire et en fait on continue à aller dans le mur puisque 4 points d'impôt ne nous sortent pas du tout de l'ornière, il faudrait beaucoup plus. Les impôts doivent correspondre à une réalité économique et celle de Rolle est tellement particulière en raison de la fiscalité des entreprises, qu'on ne peut pas nous traiter comme n'importe quelle autre commune de n'importe quel autre coin du Canton où il n'y a pas de revenus d'impôts d'entreprises aussi volumineux. L'amendement proposé est destiné à maintenir le statu quo, ce qui correspond à reconnaître que nous augmentons les impôts de 1,5 point si on tient compte de ce qui a été négocié avec les associations de communes d'une façon totalement linéaire mais nous refusons de colmater un fossé dans les finances communales dû au Canton.

M. Founou est inquiet en tant que citoyen. Par rapport à l'année précédente on a entendu plusieurs fois des explications sur la cause du problème pour la répartition Canton/Commune, mais ce qui l'inquiète est de savoir ce qui se passe et qu'est-ce qui va arriver aux citoyens si les rentrées au niveau fiscal ne suffisent pas. Cette année il y aura un conflit au niveau de notre capacité à emprunter tant pour le ménage courant que pour des investissements. La stratégie du PLR est donc de nous amener dans le mur en disant qu'on va s'exploser, et une fois que le gros accident aura eu lieu, il aura une telle ampleur que quelque chose va arriver. Au niveau cantonal, visiblement il n'y a pas de majorité claire qui se dessine pour un grand changement, à cause de la répartition entre les communes la situation est bloquée. Il n'y a donc pas de solution et son inquiétude vient de cette stratégie kamikase car après-demain qu'en sera-t-il des salles de classe et autres; en l'occurrence on part dans des scénarios de politique fiction sans écrire le dernier chapitre.

M. Deruaz est également inquiet et prend le risque de porter un peu plus de responsabilités sur le crash chaque fois qu'il prend la parole ce soir. On va effectivement s'exploser mais si on accepte d'augmenter les impôts de 4 points on s'explosera aussi, deux mois plus tard, c'est la seule différence. Si on ne veut pas s'exploser en 2020 il faut augmenter les impôts de 14 points, c'est le seul moyen.

La Présidente clôt la discussion sur l'amendement et l'ouvre sur le fond. La parole n'étant pas demandée elle passe au vote sur l'amendement qui est accepté à la majorité par 29 oui et 18 non 0 abstentions.

La Présidente passe ensuite au vote sur le fond et une interruption de séance est alors demandée par le groupe rose-verts, 5 minutes leur étant accordées par la Présidente. A la reprise de séance, La Présidente fait voter sur les conclusions amendées du préavis. Le résultat est que le préavis amendé est accepté par 27 oui contre 19 non et 0 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 10 octobre 2019
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Conseil Communal de Rolle

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

6. Associations intercommunales.

M. Vollenweider s'exprime au sujet de l'association ENJEU. Lors de la séance du 6 novembre le budget a été accepté mais il ne cesse de gonfler, par exemple + 0.2 % pour le scolaire et + 6 % pour l'accueil de jour. C'est une association intercommunale et il est important que les délégués rollois participent aux séances, il y a beaucoup d'enjeux. Quatre séances ont été fixées pour 2020, la première étant prévue le 11 mars à Tartegnin.

M. Bréchon, informe que le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 11 décembre à Coppet et il invite les délégués rollois à participer à la séance de préparation le mercredi 4 décembre.

M. Deruaz demande à la Municipalité, à propos du vote sur les budgets des multiples associations intercommunales, si on peut savoir comment a été organisée la vacance de M. Echenard au sein des associations intercommunales concernées.

Mme Choulat Pugnale signale qu'elle siège avec M. Echenard à l'AIER et qu'elle assure la vacance de M. Haldimann qui lui-même remplace M. Echenard au SIDERE.

M. Haldimann informe que pour le SIDERE la représentation par un consultant leur a été proposée mais sans qu'il en soit membre officiel.

7. Propositions individuelles et divers.

M. Hay s'exprime au sujet du vote précédent. Premièrement il est heureux et salue le retour des conseillers rose-vert dans la salle car au fond tous les conseillers ont prêté serment afin de servir la Commune. Ils ont des différences de vues sur la façon d'y arriver mais l'objectif suprême est celui-là. Ce n'est pas la décision de ce jour qui doit faire peur mais la situation dans laquelle le Canton nous met. Si c'était 14 points d'impôts aujourd'hui, qu'est-ce que ce sera demain? Avec ce système de calcul qu'il n'est même pas possible de budgéter, on ne sait pas de quelle façon on sera mangé à l'échéance d'une année budgétaire et c'est cela qui est inquiétant. L'objectif est de servir Rolle et ses habitants et il souhaite qu'on ait une vision apaisée moins clivée, sans mélanger certains arguments non pertinents.

M. Schatzmann constate qu'il y a eu génocide d'abstentionnistes.

M. Bréchon revient sur les propos de M. Hay et explique que si le PS a quitté la salle l'année dernière, ce n'était pas parce qu'il se défilait de ses responsabilités, au contraire il les a prises, et c'est la droite qui ne les a pas prises en refusant la hausse d'impôts. La gauche est cohérente et l'irresponsabilité se trouve plutôt à droite...

M. Jaquet aimerait ici partager les peurs des employés communaux qui à la suite de ces décisions, qu'ils peuvent comprendre ou non, ont beaucoup de questions. Il y a eu une séance le lundi précédent et un courrier de l'association du personnel de la commune, et eux ont encore plus de raisons que nous d'avoir peur. Il veut par ailleurs saluer les deux candidats qui se présentent à l'élection communale en les remerciant de leur courtoisie l'un envers l'autre, et souhaite la bienvenue, en enfer... à celui qui va gagner.

La Présidente clôt la séance à 21h07.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire